ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

VAGUE 1 : - RECRUTEMENT POSTES A PROFIL – ADDITIF

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Lundi 30 janvier 2023	Du lundi 30 janvier au jeudi 2 février 2023 (12h00)	Mercredi 22 février 2023	Vendredi 24 février 2023

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à

mvt1d24@ac-bordeaux.fr

POSTE	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENT	FICHE
Conseiller pédagogique au numérique éducatif et référent du plan Villani-Torossian	IEN SAINT ASTIER OUEST DORDOGNE	1		FP01

ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

Conseiller pédagogique au numérique éducatif et référent du plan Villani-Torossian

DESCRIPTION DU POSTE

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique au numérique éducatif est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Le conseiller pédagogique au numérique éducatif est également membre du «groupe départemental numérique éducatif» au sein duquel il exerce une partie de ses missions.
Son action s'inscrit dans le cadre des priorités et programmes nationaux, académiques et départementaux et des axes de l'action conduite par l'I.E.N. Le conseiller pédagogique contribue par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'IEN en charge de la mission du numérique éducatif dans le cadre du pilotage pédagogique académique.

Dans le cadre du déploiement départemental du plan d'accompagnement des enseignants en mathématiques (plan Villani Torossian VT), c'est le conseiller pédagogique au numérique éducatif qui assurera les missions de référent dans la circonscription dans laquelle il est affecté.

MISSIONS

(versant numérique éducatif)

Le conseiller pédagogique au numérique éducatif a une mission principalement d'ordre pédagogique et sa contribution est requise essentiellement dans le cadre des missions relatives au numérique éducatif. Il pourra participer à des missions en liaison avec le programme de travail de circonscription.

Ses missions comprennent :

- Le développement des usages du numérique dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et du socle commun de connaissances de compétences et de culture
- Le suivi des projets fédérateurs nationaux, académiques et départementaux
- L'accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré
- La contribution à la formation initiale et continue des enseignants
- La contribution à la mise en œuvre de la politique éducative

(versant référent VT)
- Participer pour mi-temps à l'accompagnement en mathématiques de classes dans le cadre du plan VT.
- Travailler en équipe avec les autres référents VT et coordonner le travail d'équipe, tenue d'un tableau de suivi des accompagnements visant à rendre compte de la stratégie départementale.

La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des temps de travail se déroulant au-delà du temps de classe.

ACTIONS A CONDUIRE

(versant numérique éducatif)
Formation
- mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus dans le cadre du plan départemental de formation ;
- concevoir, animer, évaluer des dispositifs de formation (animations pédagogiques, formations départementales, parcours à distance) ;
- accompagner et suivre des projets pédagogiques.

Impulsion, animation
- repérer des pratiques à valoriser et suivre des expérimentations ;
- participer à la diffusion de l'information relative au développement du numérique à l'école ;
- assurer une veille pédagogique et institutionnelle ;
- élaborer et mutualiser des documents et des ressources (scénarios pédagogiques, site départemental, productions Primtice, etc.) ;

Aide au pilotage

- apporter aides et conseils à l'IEN de circonscription pour mettre en œuvre les actions nationales, académiques et départementales ;
- assurer la mise en œuvre et le suivi d'opérations nationales, académiques, départementales (déploiement et suivi de l'ENT 1D, équipement numérique des écoles, BE1D, AFFELNET 6, etc.).

(versant référent VT)

- Élaborer, organiser et animer des actions de formation continue en mathématiques. Ces actions concerneront 20 à 25 professeurs des écoles répartis en 4 à 6 groupes de 4 à 6 professeurs chacun. Il s'agira d'effectuer des visites en classe (au moins deux visites par professeur) ; de participer à des réunions de travail (au moins 6 heures par groupe) et à des échanges à distance.
  Ces actions représenteront au moins 75 % du temps de travail effectué pour le plan VT.
- Participer à l'ensemble des formations en lien avec les mathématiques mises en œuvre dans la circonscription d'affectation.
- Suivre le plan de formation de formateurs mis en œuvre par l'académie.

COMPETENCES ET TITRES REQUIS

Les compétences du conseiller pédagogique sont détaillées dans l'annexe 1 du référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015.)

- Etre enseignant du 1er degré titulaire du CAFIPEMF option Enseignement et Numérique ou Techniques et Ressources Educatives ou d'un autre CAFIPEMF
- Maîtriser de façon experte les TICE (C2i2e souhaité)
- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles
- Disposer de bonnes connaissances des approches pédagogiques et didactiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.
L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon + NBI
Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et du conseiller pédagogique départemental.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur FREAL (IEN chargé de la mission numérique éducatif) et monsieur ALAYRAC (IEN chargé de la mission mathématiques).